

SOUS-TRAITANCE, QUALIOPI, RESTE À CHARGE...

CE QUI ATTEND LE MARCHÉ DU CPF

Mardi

4

AVRIL

2023

DE 14 H À 17 H

Fin 2022, deux lois* ont été publiées pour introduire de nouveaux leviers de régulation du marché du compte personnel de formation (CPF). La première vise l'offre de formation pour lutter contre la fraude. La seconde vise la demande de formation pour limiter la consommation. Mais la mise en œuvre de la majorité de ces mesures (référencement, cas de recours à la sous-traitance et Qualiopi, modalités et montant de la participation...) nécessite la publication de décrets d'application. Par ailleurs, au-delà du cadre législatif et réglementaire, nous assistons à une évolution constante du cadre technique et contractuel du marché du CPF. Quelles conséquences actuelles et futures sur les organismes de formation ?

Les experts de Centre Inffo en lien avec toutes les parties prenantes (DGEFP, DGCCRF, Caisse des dépôts...) vous donnent rendez-vous le 4 avril 2023 pour un **décryptage juridique**, de tous les changements en cours ou à venir impactant ce marché désintermédié.

* Loi n° 2022-1587 du 19 décembre 2022 (JO du 20 décembre 2022) et loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023, art. 212, (JO du 31 décembre 2022)

Public

Cet événement s'adresse aux :

- prestataires de développement des compétences et leurs sous-traitants
- financeurs : Opco, Régions, Pôle emploi...
- organisations patronales ou syndicales
- prestataires de développement des compétences
- entreprises : responsables RH ou formation
- consultants...

INSCRIVEZ-VOUS

sur le site de Centre Inffo

centre-inffo.fr

TÉL. 01 55 93 91 83

inscription.event@centre-inffo.fr

PROGRAMME

**SOUS-TRAITANCE, QUALIOPi,
RESTE À CHARGE... :
CE QUI ATTEND LE MARCHÉ
DU CPF**



CONTACT COMMERCIAL

TÉL. 01 55 93 91 83

inscription.event@centre-inffo.fr

EDOF (ESPACE DES ORGANISMES DE FORMATION)

- Comment appréhender les nouvelles conditions de référencement ?
- En pratique, quel contrôle de l'éligibilité de l'offre ?
- Quels cas de déréférencement ?

DÉMARCHAGE, PROSPECTION, PUBLICITÉ

- Quelles interdictions ?
- Quels cas frontières ?
- Quelles sanctions ?

SOUS-TRAITANCE

- Quel encadrement ?
- Quelle application du référentiel « Qualiopi » ?

RÉGULATION DE LA DEMANDE

- Quel impact de FranceConnect+ ?
- Quel sort pour le reste à charge ?

CONTRÔLES

- Quels nouveaux enjeux ?
- Quel périmètre ?
- Quelles sanctions ?

AVEC LES INTERVENTIONS :

Des experts de Centre Inffo :

- Fouzi FETHI, responsable du Pôle Droit et politiques formation
- Valérie MICHELET, juriste sénior, Pôle Droit et politiques formation

ET AVEC LA PARTICIPATION NOTAMMENT DE :

- Cécile BERTRAND, chef de projet CPF, DGEFP
- Stéphane RÉMY, sous-directeur des Politiques de formation et du contrôle
- Laurent DURAIN, directeur de la Formation professionnelle et des compétences, Caisses des dépôts
- Un représentant de la DGCCRF

À LA DISPOSITION DES PARTICIPANTS DE LA MASTER CLASS :

- Les **diaporamas** utilisés pendant la Master class
- Le **dossier documentaire** de la Master class : bibliographie, extraits des bonnes feuilles des publications de Centre Inffo

